

## Demande de subvention

Nom :	Prénom:
N° :	Rue:
Code postal:	Localité:
Téléphone:	e-mail :
IBAN :	BIC :

sollicite une subvention pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources naturelles et pour la mise en valeur des énergies renouvelables dans le domaine du logement.

**Prière de cocher la ou les rubrique(s) valable(s) et de soumettre la demande à l'Administration communale**

A	Rénovation énergétique et économies d'énergie et de ressources naturelles		Montant accordé
<input type="checkbox"/>	1	Conseil en énergie	10% de la subvention étatique avec un maximum de 250 €
<input type="checkbox"/>	2	Isolation thermique extérieure ou intérieure des murs extérieurs d'une habitation existante	10 % de la subvention étatique avec un maximum de 1500 €
<input type="checkbox"/>	3	Isolation thermique de la toiture ou de la dalle supérieure contre une zone non chauffée d'une habitation existante	10 % de la subvention étatique avec un maximum de 1000 €
<input type="checkbox"/>	4	Isolation thermique de la dalle inférieure ou des murs contre sol ou zone non chauffée d'une habitation existante	10 % de la subvention étatique avec un maximum de 1000 €
<input type="checkbox"/>	5	Remplacement fenêtres et portes fenêtres	25 % de la subvention étatique avec un maximum de 500 €
B	Construction durable		Montant accordé
<input type="checkbox"/>	1	Construction d'un logement durable	10 % de la subvention étatique avec un maximum de 1000 €
<input type="checkbox"/>	2	Établissement d'un certificat LENOZ	25 % de la subvention étatique avec un maximum de 500 €
C	Énergies renouvelables & collecte eau de pluie		Montant accordé

<input type="checkbox"/>	1	Installation solaires photovoltaïques (max. 30 kWp)	25 % de la subvention étatique avec un maximum de 1000 €
<input type="checkbox"/>	2	Installation solaires thermiques	10 % de la subvention étatique avec un maximum de 500 €
<input type="checkbox"/>	3	Installation de pompes à chaleur	10 % de la subvention étatique avec un maximum de 500 €
<input type="checkbox"/>	4	Installation d'un chauffage central à granulés de bois, à plaquettes de bois ou à bûches	25 % de la subvention étatique avec un maximum de 1000 €
<input type="checkbox"/>	5	Installation d'une infrastructure pour la collecte d'eau de pluie	50 % de la subvention étatique avec un maximum de 500 €
<b>D</b>		<b>Chauffage</b>	<b>Montant accordé</b>
<input type="checkbox"/>	1	Contrôle unique de l'efficacité énergétique (« Heizungscheck »)	50 €
<input type="checkbox"/>	2	Remplacement d'un ancien circulateur de chauffage par une pompe à haute efficacité énergétique (IEE ≤ 0,20)	50 €
<b>E</b>		<b>Mobilité douce</b>	<b>Montant accordé</b>
<input type="checkbox"/>	1	Achat d'un vélo électrique ou d'un cycle à pédalage assisté (Pédelec/ max. 0,25 kW et 25 km/h)	10 % du prix d'achat (max. 200 €)

**Les conditions d'octroi des mesures énumérées ci-dessus sont les suivantes :**

1. Les subventions reprises aux points **A**, **B** et **C** sont subordonnées au bénéfice d'une aide financière attribuée par l'État en vertu du règlement grand-ducal du 12 décembre 2012 instituant un régime d'aides pour la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des énergies renouvelables dans le domaine du logement. Un **certificat attestant l'obtention de cette prime** est à joindre à la demande. La demande de subvention doit être introduite au plus tard 3 mois après réception du document attestant le montant de la subvention obtenue de la part de l'État.
2. Pour le point **D1** et **D2** la **facture** respective **dûment acquittée** est à joindre à la demande. La demande de subvention doit être introduite au plus tard 3 mois après réception de la facture.
3. Pour le point **D2** un **certificat de la nouvelle pompe** attestant un Indice d'Efficacité Énergétique selon la réglementation (CE) 641/2009 de la Commission européenne d'au moins 0,20 ou plus efficace (IEE ≤ 0,20) est à joindre à la demande.
4. Un seul **vélo électronique ou cycle à pédalage assisté** est subventionné par personne et par période de cinq années. La demande de subvention doit être introduite au plus tard 3 mois après l'acquisition et la **facture** respective **dûment acquittée** est à joindre à la demande.

Lieu :

Date :

Signature du demandeur

Réservé à l'Administration

Numéro :

Date d'entrée :

Subvention :

accordée      montant (€) :

refusée      motif :